



DOSSIER SPÉCIAL FONCTION PUBLIQUE

Une administration
qui se modernise au
service des usagers

SCANNEZ POUR
TÉLÉCHARGER
ce magazine





Ne manquez rien de l'actualité du Gouvernement

en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



✓ Plus connectés, ✓ Mieux informés !

SCANNEZ POUR RESTER
CONNECTÉS



 @gouvci.official

 @gouvci

Centre d'appel du Gouvernement

 gouvcivideo

 gouvci

101
"Allié Gouvernement"

 @gouvci.official

 +225 07 87 36 36 36

 @gouvci.official



Anne Désirée Ouloto,
Ministre de la Fonction Publique

C'est le 06 avril 2021 que j'ai été désignée par son Excellence, Monsieur le Président Alassane Ouattara, pour poursuivre le travail entamé par mes prédécesseurs, à la tête de l'un des Ministères les plus révélateurs de l'état du service public de notre très cher pays, la Côte d'Ivoire. Deux années sont passées depuis, et bien des actions ont été mises en œuvre par le Gouvernement ivoirien pour renforcer le positionnement d'une action publique forte et engagée au service des citoyens.

Chers tous,

Le Ministère de la Fonction Publique, depuis sa création, travaille au quotidien à incarner les valeurs caractérisant notre Nation ; en l'occurrence l'Union, la Discipline et le Travail, tant dans son organisation que dans l'exécution des projets et tâches qui lui sont confiés, pour le bien-être des Ivoiriens et l'édification d'une Côte d'Ivoire meilleure.

Ainsi, ce sont plusieurs mesures qui ont été annoncées par le Chef de l'État et appliquées par l'ensemble du Gouvernement, pour accompagner les Fonctionnaires Ivoiriens, en vue de faire face aux défis conjoncturels actuels.

C'est pourquoi, avant de revenir sur les réalisations de l'année précédente et de présenter les perspectives pour cette année, il est nécessaire de souligner des acquis considérables en 2022. Notamment, l'amélioration du cadre de travail, la modernisation des processus de métiers, le projet E-démarches Administratives, l'archivage numérique des dossiers des Fonctionnaires et Agents de l'État, le Guichet Unique des Services Publics « La maison du Citoyen » et la promotion de l'Observatoire du Service Public (OSEP).

Au titre des réformes, il s'est agi de celles portant sur :

- L'amélioration de l'organisation des concours ;
- L'amélioration de la formation et du cadre de formation à l'ENA ;
- L'amélioration du dispositif de gestion de la formation continue des Fonctionnaires et Agents de l'État, à savoir :
 - L'élaboration des documents de Politique et Stratégies Nationales de la formation continue des Fonctionnaires et Agents ;
 - La révision du décret N° 95-92 du 1er février 1995 portant organisation de la formation professionnelle ;
 - L'élaboration du Plan National de Formation des Fonctionnaires et Agents de l'État (PNF) ;
- L'organisation du programme de Formation en Management des Administrations Publiques des Fonctionnaires et Agents de l'État (FAE) – Phase 2.

- L'organisation du programme de formation en leadership des femmes de l'Administration Publique ;
- Le repositionnement du Ministère de la Fonction Publique et l'implémentation du Référentiel des Emplois et des Compétences (REC) ;
- L'implémentation du Système de Management de la Qualité (SMQ) du Ministère de la Fonction Publique ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des Agents de l'Administration Publique.

Chers fonctionnaires,

La vision que nous portons est de bâtir une Administration Publique moderne, efficace, dotée de valeurs républicaines et citoyennes, qui offre aux usagers un service public de qualité. Aussi, envisageons-nous de sensibiliser l'Administration à promouvoir une transparence dans la gestion des dossiers et enfin à simplifier les relations avec les usagers afin de renforcer la confiance des populations envers le service public.

C'est fort de ces engagements, que je vous exhorte à améliorer la qualité de l'accueil, l'accessibilité aux services en traitant les requêtes des usagers-clients avec célérité et équité. Soyez les promoteurs d'un service public transparent, équitable et de qualité, intégrant les Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) ainsi que les nouveaux modes de gestion correspondant aux standards internationaux.

Aux fonctionnaires à la retraite,

Pour chacune de vos années de service, faite d'ambitions, d'exigences et de dépassements, nous vous sommes reconnaissants. Pour chacun de vos sacrifices, de vos efforts et pour vos réalisations, nous vous disons merci !

Aux futurs fonctionnaires,

Très chers, une carrière professionnelle, faite d'exigences, d'ambitions et de dépassements vous attend. C'est à vous qu'il reviendra, dans la droite ligne de vos devanciers, d'accélérer le processus de transformation de notre Administration Publique. Vous êtes le présent et l'avenir.

Un service public transparent, dynamique et efficace pour les populations, nous y arriverons afin de produire des performances durables.

Cela, grâce à une prise de conscience individuelle et collective qui fera de chacun, au niveau où il se trouve, un ambassadeur du renouveau, de la redynamisation et de la performance des administrations de notre si grande Nation, la Côte d'Ivoire.

➔ LES DIFFÉRENTS SECTEURS ET PROFESSIONS

En Côte d'Ivoire, la Fonction Publique comprend l'ensemble des agents payés sur le budget de l'État dans les secteurs suivants : l'Administration Territoriale, Juridique ou Diplomatique, les Affaires Sociales, les Arts et Lettres, l'Économie et les Finances, l'Éducation Primaire, Secondaire (général/technique) et Supérieure, la Santé et les Métiers Techniques.

Ainsi, en général, ces derniers :

- occupent les emplois permanents de l'État, ponctuels ou à durée déterminée ;
- accomplissent des tâches/missions dans le cadre de projets publics à durée déterminée ou indéterminée ;
- travaillent dans des collectivités territoriales que sont les régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale ;
- exercent dans les établissements éducatifs ; socio-éducatifs ; pénitentiaires ; hospitaliers et du secteur médico-social ;
- occupent les fonctions parlementaires, comprenant les fonctionnaires d'État de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;
- travaillent dans l'armée et dans l'ordre judiciaire.

Afin de gérer, d'évaluer et d'assurer leurs performances au profit des citoyens, d'une part, et, d'autre part, de suivre, coordonner, gérer la carrière, les pensions et les risques professionnels de ceux-ci, le décret n°2022-598 du 03 août 2022 porte organisation du Ministère de la Fonction Publique.

Il y est déterminé que : le Ministre de la Fonction Publique dispose, outre le Cabinet, de Services et Directions rattachées au Cabinet, de Directions Générales, de Directions Centrales et de Services Extérieurs qu'il est chargé d'organiser par arrêté, sauf dispositions spécifiques.



294 074 agents

au nombre du personnel civil
de l'État, dont 265 499 fonctionnaires
et 28 575 agents non fonctionnaires
(Fin 2022)

➔ LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES DE CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, deux voies d'entrées existent pour intégrer la Fonction Publique : le recrutement par décret et le recrutement par concours.

Le nombre de concours ouvert par année, est fonction des besoins exprimés par les Administrations Publiques. Ils se tiennent annuellement, du mois d'avril au mois de décembre. Cette période inclut l'inscription, le dépôt et le traitement des dossiers de candidature, les compositions, la proclamation des résultats et l'élaboration des actes d'admission.

Les tarifs, en vigueur pour les frais d'examen, s'élèvent à 23 500 FCFA, correspondant aux frais d'inscription et de visite médicale.

Des cours de préparation en ligne sont organisés par le Ministère de la Fonction Publique.

Les recrutements sont de deux types :

- **les concours à admission directe** se font en une seule phase pour certains concours (composition sur table) et deux phases pour d'autres (composition sur table et composition assistée par ordinateur) ;
- **les concours à admissibilité** se déroulent en deux phases (épreuves d'admissibilité et épreuves d'admission, dans la même période.

En ce qui concerne le délai de traitement des résultats :

- **de 2015 à 2020**, les résultats étaient proclamés à la fin de toutes les sessions de compositions ; dans un délai de 3 mois en moyenne à compter de la première session de compositions ;
- **de 2021 à 2022**, les résultats ont été proclamés 21 jours après chaque session de compositions.



19 301 fonctionnaires

ont été recrutés par voie
de concours, sur la période
2021-2022

➔ L'AFFECTATION

L'affectation des admis aux concours se fait par vague, selon la transmission des dossiers par la Direction des Concours (DC) ou la Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités (DFRC).

Le processus se résume en 04 étapes essentielles :

01

Réception et contrôle des dossiers physiques suivis de leur traitement (vérifications dossiers / arrêtés d'admission et arrêtés de fin de formation / panier (SIGFAE)

02

Proposition d'une ventilation nominative des admis par emploi et par Ministère et soumission à la Commission d'Affectation et de Mise à Disposition des Fonctionnaires (CAMDF)

03

Affectation des admis au regard du plan de ventilation validé par la CAMDF

04

Transmission des dossiers physiques des affectés à la Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'État (DGAPCE)



269 662 fonctionnaires

Ivoiriens ont été affectés sur le territoire et à l'extérieur au 31 janvier 2023

➔ ÉVOLUTION ET PROTECTION SOCIALE

Lorsqu'une personne est nommée par décret à la suite de sa formation, après un recrutement ou un concours, celle-ci devient Fonctionnaire et est classée dans une catégorie à laquelle est rattachée un grade.

Dans la Fonction Publique Ivoirienne, il existe quatre types de grades hiérarchiques : A, B, C et D. Lesquels, sont organisés comme suit :

- la catégorie A, avec cinq grades (A3-A7) ;
- la catégorie B, composée de trois grades (B1-B3) ;
- la catégorie C, constituée de trois grades (C1-C3) ;
- la catégorie D, comprenant deux grades (D1-D2).

Chacun de ces grades, répond à une catégorie de Fonctionnaires bien définie.

La promotion est le passage du fonctionnaire de son grade initial à un grade supérieur. Il faut trois ans avant de prétendre à une promotion.

Elle est faite par voie de concours internes, sauf dérogations prévues par décret présidentiel.

Quant aux avancements, ceux-ci obéissent à une échelle de traitement. Rattachée aux grades, elle comprend 04 classes. Ce sont, dans l'ordre décroissant : la classe exceptionnelle, la classe principale, la première classe et la deuxième classe.

Il convient, toutefois, de souligner que chacune des classes comporte des échelons. Chaque échelon correspond à un nombre de points d'indice.

Un fonctionnaire, dès sa première prise de service, est classé au premier échelon de la deuxième classe. Avancé, il passe d'un échelon à l'échelon Supérieur immédiat.



2 ans

Durée moyenne d'un avancement



➔ EN TERMES DE PROTECTION SOCIALE...

✓ LA COMPLÉMENTAIRE

Élaborée au terme d'un Dialogue Social avec l'ensemble des représentants syndicaux de la Fonction Publique, la Complémentaire, destinée aux Fonctionnaires et Agents de l'État en activité, vient compléter le régime actuel de retraite. C'est la coexistence des deux régimes qui assure désormais à l'adhérent un niveau de vie plus confortable à la retraite. Le taux de cotisation obligatoire est de 5% du salaire de base, prélevé directement à la source. Le montant est prélevé par l'organisme employeur et reversé aux partenaires financiers désignés par l'IPS-CGRAE. L'adhérent peut également le faire par les versements libres où un montant est versé occasionnellement selon sa convenance.

Le montant minimum requis est de 5.000 FCFA, par mois pour les contributions additionnelles et de 25.000 FCFA pour les versements libres. Un compte, au nom de l'adhérent, est ouvert dans les livres de l'IPS-CGRAE et alimenté par ses cotisations et versements.

La Complémentaire assure à l'adhérent une rémunération à hauteur de 3,5% l'an et le versement d'une quote-part sur les revenus de placement, le cas échéant. Cela lui permettra de maintenir sa qualité de vie ainsi que celle de sa famille, pendant sa retraite. En termes de prestations, la Complémentaire offre à l'adhérent une rente viagère (avec la possibilité d'avoir un capital de 20%), unique lorsque le droit à la pension n'est pas acquis et une réversion en capital unique aux ayants-droits, en cas de décès.

✓ LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE DE LA MUGEFCI

Adhérent potentiel

- Les Fonctionnaires et Agents de l'État des Administrations, des Établissements Publics et Para Publics Nationaux ;
- Les personnels des Institutions Nationales ;
- Les personnels des Établissements Publics ayant changé de statuts juridiques ;
- Les bénéficiaires d'une pension ou d'une allocation viagère de réversion de l'État ;
- Les enfants mineurs orphelins bénéficiaires d'une pension ou d'une allocation viagère de réversion de l'État.

Sont bénéficiaires : l'adhérent ou le membre participant, le conjoint ou la conjointe et les enfants à sa charge (enfants légitimes ou nés hors mariage et légalement reconnus ou adoptés) à condition qu'ils soient âgés de 21 ans au plus quel que soit leur nombre.

Pour les prestations offertes, il s'agit du tiers payant pour les produits pharmaceutiques ; les soins et prothèses dentaires ; les verres correcteurs et leurs montures, à 70% des tarifs.

Pour en savoir davantage sur les conditions générales du régime complémentaire obligatoire, rendez-vous sur www.mugef-ci.com

➔ LA RETRAITE

Conformément aux dispositions issues du décret N°2012-652 du 11 juillet 2012, l'âge de départ à la retraite a été réaménagé comme suit :

- de 57 ans à 60 ans, pour les fonctionnaires de la catégorie D à la catégorie A, grade A3 ;
- de 60 ans à 65 ans, pour les fonctionnaires de la catégorie A ; grade A4 à A7.

La pension de retraite est accordée au fonctionnaire ou agent de l'État, lorsqu'il a effectué au moins quinze (15) ans de service. Toutefois, elle est également accordée :

- sans condition de durée de service pour le fonctionnaire ayant atteint la limite d'âge fixée à : 60 ans pour les emplois de la catégorie D à la catégorie A, grade A3 et 65 ans pour les emplois de la catégorie A, grade A4 à A7 ;
- sans condition d'âge pour le fonctionnaire révoqué sans suspension de droit à pension après trente (30) ans de service ;
- sans condition d'âge ni de durée de service : pour le fonctionnaire admis à la retraite pour invalidité ; pour le fonctionnaire licencié pour suppression d'emploi.

Les pièces à fournir :

- une demande de liquidation de pension à retirer à la CGRAE ou auprès de son DRH ;
- un extrait original d'acte de naissance de l'intéressé(e) ;
- un bulletin original de solde de la dernière année d'activité ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- une copie du certificat de première prise de service ou la décision d'engagement ;
- tous les actes d'avancement, de nomination ou de promotion ;
- un relevé d'identité bancaire.

Les pièces complémentaires (selon la situation de l'assuré) :

- un extrait original de l'acte de mariage ;
- un extrait original d'acte de naissance de chaque enfant ;
- une décision d'autorisation de validation des services auxiliaires ;
- une attestation originale de cotisations au titre des services auxiliaires ;
- un état signalétique original des services militaires, le cas échéant.

Lorsque le fonctionnaire a réuni les pièces ci-dessus, il les dépose auprès de son DRH qui le complétera avec les pièces ci-après : un Relevé Général des Services (RGS) (original) ; un acte de radiation ou de mise à la retraite ; un Certificat de Cessation de Paiement (CCP) et une attestation originale de régularisation de situation administrative.

➔ UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE MODERNE, EFFICACE ET PERFORMANTE POUR DES RÉSULTATS PLUS PERFORMANTS

À l'occasion de la rentrée solennelle, le Secrétariat d'État chargé de la Modernisation de l'Administration, dressait le bilan de l'année 2021 et présentait les principaux chantiers de 2022.

Ainsi, il était question de :

- l'extension du Système électronique des courriers (SYGEC) et de la signature électronique "SIGNÉ" à toute l'administration et l'accélération de la dématérialisation des procédures administratives dans le cadre du projet "e-démarches administratives" ;
- la mise en œuvre de la phase 2 du Programme d'appui aux réformes institutionnelles et à la modernisation de l'État (PRIME) ;
- l'implémentation du dispositif d'accueil des usagers-clients dans les services publics avec la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE) comme site de démarrage ;
- le déploiement de "La Maison du citoyen" sur cinq sites, l'organisation des Journées des Initiatives de Modernisation de l'Administration (JIMA) et l'intensification de la promotion des actions de modernisation de l'administration figurent parmi ces grands chantiers ;
- le renforcement et la poursuite de la déconcentration de l'Observatoire du Service public (OSEP) et du projet de Profilage et Codification des postes (PCP).

C'était l'occasion de souligner les performances de 2021, notamment l'élaboration et la validation du Cadre stratégique de la Modernisation de l'État (CSME), la conception de "SIGNÉ", une solution de signature électronique et la conception du Système de gestion électronique des courriers (SYGEC) et de son installation à titre pilote au sein du Secrétariat d'État.

Aussi faut-il mentionner la mise en ligne de 36 procédures administratives sur la plateforme www.servicepublic.gouv.ci dans le cadre de la version virtuelle de "La Maison du citoyen" et la déconcentration de l'Observatoire du Service Public (OSEP) avec l'installation de 26 points relais dans le District Autonome d'Abidjan font partie des points de satisfaction.

Des actions pour une démarche de résultats continus, en faveur des usagers clients.



1 500 actes

administratifs ont été délivrés grâce à l'utilisation de ces services en ligne par les usagers, en 2021.

➔ CAP SUR LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE IVOIRIENNE

Dans la perspective de bâtir une Administration publique moderne, efficace et performante afin d'offrir des services de qualité à la hauteur des enjeux du développement et des attentes des populations, le Gouvernement ivoirien s'est engagé, depuis 2012, dans une vaste réforme matérialisée par la digitalisation des procédures administratives, la déconcentration des services par la création de 33 Directions Régionales sur toute l'étendue du territoire national, la construction, la réhabilitation et l'équipement de bâtiments administratifs.

La dématérialisation administrative, levier indispensable pour la modernisation du secteur public, permet à l'État de disposer de données précises et fiables, d'éviter la fraude et le racket, facilite également l'accès au service public tout en renforçant la visibilité, les performances de l'administration et sa crédibilité sur le plan international.

Au nombre des acquis :

- **la mise en place d'une Direction des Systèmes d'Information** pour assurer, entre autres, la gestion informatisée de la carrière des fonctionnaires, à partir d'une application dénommée Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE), la numérisation des dossiers administratifs des fonctionnaires et l'informatisation du processus d'organisation des concours ;
- **des outils numériques comme l'Outil de Collecte des Procédures administratives (OCPA)** à l'adresse www.modernisation.gouv.ci, le portail www.servicepublic.gouv.ci et le portail citoyen « Milié » (plateforme interactive de recueil, de traitement et de gestion des préoccupations des usagers du service public).

Les procédures administratives ont également été dématérialisées dans plusieurs secteurs, notamment l'Éducation Nationale, l'Économie et les Finances, le Budget, l'Agriculture, la Santé, le Tourisme, la Justice, les Eaux et Forêts, etc.



→ LA RÉFORME DE L'ENA ET DU SIGFAE

La ministre Anne Ouloto annonçait, le 17 janvier 2022, des réformes pour l'amélioration de la gestion des Fonctionnaires et du cadre de formation.

01

La réforme du SIGFAE

La déconcentration des canaux d'information et singulièrement du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État (SIGFAE) dans les Directions Régionales, ainsi que le paiement effectif de la première pension de retraite immédiatement, le mois suivant la radiation des effectifs de la Fonction Publique.

Il était également prévu la signature électronique des actes administratifs, l'amélioration de l'accueil de l'utilisateur client et la célérité dans le traitement des réclamations et le lancement des travaux de la deuxième version du SIGFAE, en vue du renforcement du réseau.

02

La réforme de l'École Nationale d'Administration (ENA)

Pour en faire une institution de formation des hauts cadres de l'Administration, de la prospective et de l'ingénierie administratives.

03

L'adoption d'un projet de loi portant statut général de la Fonction Publique et l'adoption du Code d'éthique et de déontologie de l'agent public.



SCANNEZ-MOI POUR VISIONNER
LA MINISTRE ANNE DÉSIRÉE OULOTO
FACE AUX INTERNAUTES SUR LES
QUESTIONS RELATIVES À LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
ET LES CONCOURS ADMINISTRATIFS.

→ CONCOURS ADMINISTRATIFS EN 2022 : DEUX INNOVATIONS MAJEURES



384 concours

dont 121 concours de recrutement nouveau (Directs, Recrutement, Recrutement exceptionnel, Recrutement exceptionnel spécifique pour la diaspora, Santé) pour 4 994 places et 263 concours de promotion (Professionnel, Professionnel exceptionnel, Professionnel exceptionnel de promotion) pour 5 882 postes budgétaires, en 2022.

Dans la vision du Chef de l'État de renforcer la gouvernance et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation de l'administration publique, deux nouvelles mesures importantes ont été prises. Notamment la mise en place d'un guichet unique pour les inscriptions et le dépôt des dossiers de candidature ainsi que l'ouverture à la diaspora ivoirienne des concours spécifiques nécessitant des diplômes ou des qualifications rares en Côte d'Ivoire. Une décision prise en Conseil des Ministres, le mercredi 04 mai 2022 à Abidjan. Ainsi, pour cette session, des épreuves se sont déroulées à Paris, à titre pilote.



401 personnes en situation de handicap
ont été recrutées à titre exceptionnel



➔ RETOUR SUR LES MESURES EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES

À son arrivée au pouvoir, le Président de la République, Alassane Ouattara, s'est engagé à améliorer les conditions de vie de ses concitoyens, de façon générale. Mais plus particulièrement, il a fait de l'amélioration des conditions de vie et de travail des Fonctionnaires et Agents de l'État, son cheval de bataille.

Le Chef de l'État a matérialisé cet engagement, le 06 août 2022 dans son message à la nation, à la veille de la célébration de la Fête Nationale, à travers des mesures représentant un effort additionnel d'environ 227 milliards de FCFA en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État.

Ces annonces, de portée sociale, portaient sur l'extension du bénéfice de l'Indemnité Contributive au Logement à l'ensemble des Fonctionnaires et Agents de l'État, dont 1/3 n'en bénéficient pas.

Indubitablement, cet élargissement de l'Indemnité Contributive au logement à l'ensemble des Fonctionnaires et Agents de l'État vient, non seulement réparer ce que les Organisations Syndicales du secteur public qualifiaient de grande injustice, mais aussi permettre à ce 1/3 d'agents de pouvoir se loger décemment.

En outre, a-t-il décidé l'augmentation de 20 000 FCFA par mois, de l'indemnité contributive au logement pour l'ensemble des Fonctionnaires et Agents de l'État, à compter de fin août 2022, puis la revalorisation de la prime mensuelle de transport restée inchangée depuis 2008.

Autre soulagement, c'est la revalorisation, pour la première fois depuis 1960, de l'allocation familiale qui passe de 2 500 FCFA à 7 500 FCFA par mois et par enfant, selon les modalités d'application habituelle, pour tous les Fonctionnaires et Agents de l'État.

La cerise sur le gâteau reste la prime que les fonctionnaires ont dénommée "Prime Ado", notamment l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année, représentant un tiers (1/3) du salaire mensuel indiciaire de base du mois de décembre, qui sera payée au début du mois de janvier suivant, pour tous les Fonctionnaires et Agents de l'État.

Au total, entre 2011 et 2021, un montant cumulé de 2 162 milliards de FCFA, a été perçu par les fonctionnaires et agents de l'État soit environ 216 milliards de FCFA par an, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

“ Nous bénissons le Président de la République Alassane Ouattara. Nous manifestons une grande joie pour tous les fonctionnaires ivoiriens qui voient leurs conditions de vie s'améliorer avec les décisions prises par le Chef de l'État. Nous devons également faire en sorte que la Fonction Publique s'éloigne de la corruption afin d'avoir un service public de qualité.

Soro Mamadou, le Secrétaire Général de la Centrale Syndicale Humanisme

“ Le Président de la République Alassane Ouattara a fait fort. Il est allé au-delà de nos attentes. Je voudrais rendre hommage au Chef de l'État pour cet acte inattendu. Depuis 2014, il n' a cessé d'améliorer les conditions des citoyens Ivoiriens. Cela montre que c'est un homme solidaire. Il partage. C'est également un acte de réconciliation qu'il vient de poser.

Zadi Gnagna Théodore, le Président de la Plateforme nationale des organisations professionnelles du secteur public

“ Ce sont de bonnes mesures. Nous voulons remercier le Chef de l'État. Il s'est comporté comme le premier syndicaliste et il a même dépassé notre espérance

Sylla Vazoumana, Porte-parole du COSYFOP-CI

“ Nous remercions le Chef de l'État, Alassane Ouattara, qui est rentré dans le stade des panthéons. Aujourd'hui, c'est le secteur public qui en bénéficie.

Akanza Koffi Joseph, le 4ème Secrétaire général adjoint de l'UGTCI



➔ LA TRÊVE SOCIALE 2017-2022 : UN ACCORD EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE

Le Gouvernement et les syndicats de la Fonction Publique de Côte d'Ivoire avaient signé, le 17 août 2017 à Abidjan, des accords en vue d'une trêve sociale d'une durée de cinq ans (août 2022), afin d'instaurer et de maintenir un climat de paix sociale durable dans le pays ; la paix étant un préalable à tout développement.

À travers ces accords, le gouvernement s'était engagé à satisfaire les revendications syndicales. En retour, les Organisations Syndicales se sont engagées à observer une trêve sociale et à privilégier la voie du dialogue pour apaiser le climat social en vue de favoriser la mobilisation des ressources nécessaires au financement de leurs doléances et revendications.

Après cinq années de mise en œuvre, les deux parties ont jugé globalement satisfaisant le bilan des protocoles d'accords portant revendications et trêve sociale, à la clôture de l'atelier bilan de ladite trêve.

Au titre des engagements et revendications réalisés, les mesures mises en œuvre dans le cadre de la révision de la réforme de 2012 des régimes de pensions gérées par l'Institution de Prévoyance Sociale de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE) représentaient un montant cumulé de plus de 64,487 milliards de FCFA payés de 2017 à la fin de l'exercice 2020.

La revalorisation indiciaire pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière de 150 points pour les catégories A et B et 100 points d'indice pour les catégories C et D avait nécessité un effort financier évalué à 87,5 milliards de FCFA de janvier 2018 à mai 2022.

La mise en œuvre de l'intégration à la Fonction Publique des agents journaliers du secteur public par voie de concours exceptionnels avait permis le recrutement de 1 800 agents sur la période 2017-2018 pour un coût global estimé, à fin mai 2022, à 10,4 milliards de FCFA.

Le rétablissement du prélèvement à la source des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats concernait une moyenne de 77 337 fonctionnaires affiliés aux syndicats pour un volume de ressources collectées et reversées de 3,649 milliards de FCFA de janvier 2017 à mai 2022.

Et le paiement depuis 2018, de 78% du stock des arriérés de salaires. Sur un montant estimé à 249,6 milliards de FCFA, 194,9 milliards de FCFA auront été payés de 2018 à décembre 2022.

➔ **357,387 milliards de FCFA**
ont été investis pour satisfaire les engagements
et revendications.

➔ ZOOM SUR LA NOUVELLE TRÊVE...

La nouvelle trêve sociale traduit la volonté commune des parties de consolider les importants acquis sociaux et, ainsi, de contribuer au développement du pays.

Le gouvernement promet de tout mettre en œuvre pour la réalisation effective des points d'accords suivants :

- ➊ L'adoption du nouveau Statut Général de la Fonction Publique au plus tard le 30 juin 2023 ;
- ➋ L'opérationnalisation du Comité Consultatif de la Fonction Publique prévue par l'article 29 de l'actuel Statut Général de la Fonction Publique au plus tard le 31 mars 2023 et au sein duquel seront examinés les points suivants :
- ➌ La question de l'adoption d'une nouvelle grille salariale plus équilibrée après un audit de la masse salariale mise en rapport avec les ressources de l'État et comparée à celle d'autres pays de la zone UEMOA conformément au communiqué du Conseil des ministres du 19 décembre 2012 ;
- ➍ La finalisation et la mise en œuvre de la réforme du système d'imposition des salaires consacrant la suppression de la Contribution Nationale (CN) ;
- ➎ L'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année payée au plus tard le 10 janvier de chaque année au profit des Fonctionnaires et Agents de l'État en lieu et place du paiement d'un 13^e mois préalablement sollicité. Cette prime représente le tiers (1/3) du salaire mensuel indiciaire de base, pour tous les fonctionnaires et agents de l'État ;
- ➏ La revalorisation de l'indemnité de transport des Fonctionnaires et Agents de l'État à partir de fin août comme suit : de 7 000 FCFA à 20 000 FCFA pour les Fonctionnaires et Agents de l'État qui résident dans le District d'Abidjan ; de 7 000 FCFA à 15 000 FCFA pour les Fonctionnaires et Agents de l'État qui résident à Bouaké ; de 5 000 FCFA à 15 000 FCFA pour les Fonctionnaires et Agents de l'État qui résident dans les autres chefs-lieux de région ; de 5 000 FCFA à 10 000 FCFA pour tous les autres Fonctionnaires et Agents de l'État qui résident dans les autres localités ;
- ➐ La revalorisation des allocations familiales de 2 500 FCFA à 7 500 FCFA par mois et par enfant, pour tous les Fonctionnaires et Agents de l'État, à compter de fin août 2022 ;
- ➑ L'extension du bénéfice de l'Indemnité de Logement aux Fonctionnaires et Agents de l'État qui n'en bénéficient pas à ce jour, à compter de fin août 2022 ;
- ➒ La revalorisation de l'Indemnité Contributive au Logement pour l'ensemble des Fonctionnaires et Agents de l'État, de 20 000 FCFA, à compter de fin août 2022.

RENTÉE SOLENNELLE 2023



À l'entame de 2023, Madame la ministre Anne Désirée OULOTO a salué le renforcement des acquis concernant l'organisation des concours administratifs pour lesquels son département ministériel a été distingué au Prix d'excellence national.

À en croire ses propos, la refonte totale des curricula de formation à l'École Nationale d'Administration (ENA), l'adoption par le Gouvernement de l'avant-projet de loi portant Statut Général de la Fonction Publique, la publication des 28 procédures dans le cadre du management de la qualité du ministère, etc., ont contribué au renforcement de la visibilité du ministère, en même temps que la modification positive de sa perception par les usagers du service public.

Pour cette année, la ministre a annoncé les principales actions suivantes :

- ✓ **L'accélération des processus de mise en place des Répertoires des Emplois et Compétences (REC), des documents de Profilage et de Codification des Postes (PCP) ;**
- ✓ **La réforme de l'Observatoire du Service public (OSEP) ;**
- ✓ **La finalisation du Plan National de la Formation continue et celle de l'ensemble des documents cadres afférents à la nouvelle politique de formation continue des Fonctionnaires et Agents de l'État ;**
- ✓ **La promotion des pratiques vertueuses de gestion, de l'excellence et du mérite et les missions de terrain figurent également parmi les chantiers de 2023 ;**
- ✓ **Le renforcement de la gouvernance par la gestion axée sur le résultat ;**
- ✓ **L'accélération du processus d'adoption du projet de loi portant Statut Général de la Fonction Publique ;**
- ✓ **L'organisation de l'édition 2023 des Journées de la Fonction Publique « à une date rapprochée du 23 juin pour cadrer avec l'esprit de l'institution des festivités des Nations-Unies ».**

L'EFFECTIVITÉ DE PAIEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNÉE

Annoncée par le Président de la République, Alassane Ouattara, dans son discours du 6 août 2022, au titre des mesures prises en faveur des Fonctionnaires et Agents de l'État, la prime exceptionnelle de fin d'année, représentant le tiers (1/3) du salaire mensuel indiciaire de base du mois de décembre, a été payée depuis le 3 janvier 2023.

"En application de cette décision du Chef de l'État, le Ministre de l'Économie et des Finances informe les Fonctionnaires et Agents de l'État, que le Trésor public procède, depuis ce jour 3 janvier 2023, au paiement de ladite prime", précise le communiqué.



23 436 880 101 FCFA

Montant total viré au profit
des fonctionnaires au 3 janvier 2023



2 677 543 486 FCFA

Montant total viré au profit
des militaires au 3 janvier 2023



CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE - SESSION 2023

LES BESOINS EN RECRUTEMENTS



À la clôture de la 2ème Conférence de Programmation des Effectifs, au titre de l'année 2023, le 25 février, le Directeur Général de la Fonction Publique, Soro Gninagafol, a indiqué que « L'effectif global des besoins en recrutements nouveaux pour l'année 2023 est de 39 013, avec un total global de 247 161 fonctionnaires en activité et l'incidence financière de ces besoins nouveaux est globalement estimée à 138 582 022 987 FCFA ».

Cette Conférence de Programmation a pour objectif d'identifier les besoins réels en personnels des départements ministériels, par Directions et Services. C'est un exercice de prévision qui intègre une planification du développement stratégique et de déploiement des effectifs de l'Administration, en lien avec les capacités financières de l'État.



39 013 fonctionnaires

C'est l'effectif global des besoins en recrutements nouveaux pour l'année 2023

Nasséré Kaba, Directrice de Cabinet de la Ministre, a souligné que ce cadre de rencontre, sous ce format depuis 2021, reste un début de réponse dans le processus de prise en charge des grandes problématiques de la gestion des ressources humaines au niveau de la Fonction Publique.

Il convient de noter que l'effectif global des besoins en recrutements nouveaux pour 2024 est estimé à 45 448 agents.

L'ORGANISATION DES CONCOURS

“ L'organisation des concours de la Fonction Publique va changer de manière plus profonde qu'en 2022. Nous allons faire en sorte que ceux qui seront recrutés à la Fonction publique soient de bons citoyens. Désormais, nous allons mettre un point d'honneur à recruter des personnes de bonne moralité tant à l'ENA qu'à la Fonction Publique. ”

Anne Désirée OULOTO

Mme la Ministre de la Fonction Publique, entend recruter, cette année, des fonctionnaires de bonne moralité. L'organisation de cette session, s'inscrit dans la continuité du triptyque : Transparence-Célérité-Équité pour rendre les concours crédibles et faciliter l'accès des Ivoiriens à la Fonction Publique.

Aussi, a-t-elle insisté sur l'adéquation entre les recrutements et les besoins de l'Administration, l'accélération de la digitalisation des concours et la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, entre autres.



21 377 admis

sur 105 651 candidats, soit 20,14%
de l'effectif total des inscrits,
en 2022



**10 687
femmes**



**10 690
hommes**

Notons que pour la bonne organisation desdits concours, 4 976 personnes ont été mobilisées à travers la signature de la charte d'éthique.

**INSCRIPTIONS EN LIGNE
AUX CONCOURS**

Les inscriptions en ligne aux concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration (ENA) et aux concours administratifs session 2023, auront respectivement lieu du 19 avril au 18 juin et du lundi 24 avril au 23 juin 2023. Ces deux concours enregistrent des innovations majeures, notamment l'augmentation de la limite d'âge de deux ans exceptionnellement pour l'année 2023 dédiée à la jeunesse, a expliqué la ministre Ouloto.

Pour les concours administratifs, cette année, après l'inscription en ligne, un minimum de dossier sera à renseigner et à télécharger en ligne (diplôme, CNI) et ce sont seulement les admis qui seront autorisés à faire la visite médicale et à déposer leurs dossiers complets. Aussi, la composition assistée par ordinateur sera désormais déconcentrée ; Yamoussoukro est retenue pour la phase pilote.

Au niveau de l'ENA, l'on note la déconcentration des concours directs à Yamoussoukro et à Daloa. Tous les dossiers seront réceptionnés en ligne et seuls les admis passeront la visite médicale. Pour les concours directs, on enregistre aussi l'insertion du casier judiciaire. Les candidats non admis en 2022, peuvent garder leurs dossiers qui sont valables pour cette année 2023. Quant à l'épreuve orale d'admission, elle se fera désormais à travers un échange direct sur un sujet d'intérêt sans tirage au sort. Le coefficient de l'épreuve orale est ramené à 3 au lieu de 5.

La mise en ligne des convocations se fera sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique, www.fonctionpublique.gouv.ci, qui conduira à la phase des épreuves écrites d'admissibilité et d'admission, le vendredi 07 juillet 2023.

**CONCOURS ADMINISTRATIFS SESSION 2023****500 concours**

dont 152 pour les recrutements nouveaux
et 348 de promotion

10 concours

de recrutements exceptionnels
spécifiques dédiés à la diaspora

63 concours

professionnels exceptionnels de promotion
dans les grades A5, A6 et A7.

CONCOURS D'ENTRÉE À L'ENA**06 concours**

dont 03 concours directs et 03 concours
professionnels d'accès aux trois cycles de formation
(moyen, moyen supérieur et supérieur)

101

"Allô Gouvernement"

✓ Informations ✓ Suggestions ✓ Réclamations

**Appel gratuit**

Tous réseaux





➡ 3^{ÈME} ÉDITION DES JOURNÉES DE LA FONCTION PUBLIQUE : « FONCTIONNAIRES ET TRANSFORMATION DU SERVICE PUBLIC »

La Ministre de la Fonction Publique, Anne Désirée Ouloto a procédé le jeudi 25 mai 2023, à l'auditorium de la Primature à Abidjan-Plateau, au lancement de la 3e édition des Journées de la Fonction Publique (JFP), sous le thème : « Fonctionnaires et Transformation du Service Public ».

Les JFP ont pour objectif général de vulgariser les réformes initiées par la ministre de la Fonction Publique en matière de transformation culturelle du service public en vue de le rendre moderne, efficace et performant.

Ainsi, « L'Édition 3 des JFP, se veut plus ambitieuse, plus inclusive et plus participative. Elle devrait permettre de susciter et d'impulser le retour aux fondamentaux de la Fonction Publique, et de positionner le Fonctionnaire et l'Agent de l'État, comme acteurs déterminants dans la valorisation et la transformation du Service Public au service de l'utilisateur client », a déclaré la Ministre Anne Désirée Ouloto.

Il s'agit, à travers les JFP, de mener une réflexion sur l'engagement des fonctionnaires en matière de transformation qualitative du service public, faire connaître le service public et ses implications tels que définis par le ministère de la Fonction Publique et enfin célébrer le mérite et les pratiques vertueuses des fonctionnaires et agents de l'État.

À en croire le Directeur Général de la Fonction Publique, Soro Gninagafol, par ailleurs président du comité d'organisation des JFP, les festivités des JFP 2023 vont s'étendre aux départements d'Agboville, de Daloa et de Bouaké.

La Ministre de la Fonction Publique a saisi l'occasion de cette rencontre, pour inviter les fonctionnaires à l'observance des principes au cœur du service public, notamment :

- le principe de continuité qui impose que le service public ne soit jamais interrompu ; ce qui implique que nul fonctionnaire ne doit abandonner son poste, ou accomplir son devoir professionnel avec négligence ;
- le principe de neutralité : qui exige que le service public soit délivré à tous, avec la même qualité et le même entrain, sans discrimination ;
- le principe de mutabilité : qui impose que le service public s'adapte aux besoins actuels des usager-clients et aux outils de production de notre ère.

Pour cette édition des JFP, un pays invité est attendu, à savoir le Togo.





MINISTÈRE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Conduite à tenir lorsque vous recevez une information relative
à l'organisation d'un concours de la fonction publique**

Visiter le site internet

www.fonctionpublique.gouv.ci

Appeler

 **27 20 25 90 00**

Nous contacter à travers
nos différents réseaux

 **fonctionpublique.ci**

 **fonctionpublique.ci**



BON À SAVOIR

Comment modifier vos informations personnelles sur votre espace fonctionnaire ?

- ✓ **Étape 1** : Aller sur le site officiel du Ministère de la Fonction Publique : www.fonctionpublique.gouv.ci ;
- ✓ **Étape 2** : Connectez-vous à votre espace fonctionnaire ;
- ✓ **Étape 3** : Aller sur « mon compte » puis cliquer sur « modifier mes informations personnelles » ;
- ✓ **Étape 4** : Après avoir effectué le ou les modifications, cliquez sur « appliquer la modification » puis sur « tableau de bord ».

Comment créer votre espace fonctionnaire après la validation de votre prise de service par votre DRH ?

- ✓ **Étape 1** : Aller sur le site officiel du Ministère de la Fonction Publique : www.fonctionpublique.gouv.ci ;
- ✓ **Étape 2** : Cliquez sur « recrutement », ensuite « affectation » puis sur « admis au concours ».
- ✓ **Étape 3** : Entrer votre numéro de candidat dans l'encart dédié, puis cliquez sur « rechercher ».
- ✓ **Étape 4** : Cliquez sur la mention « cliquez pour voir mon matricule » dans la dernière case du tableau, puis suivez les instructions pour créer votre espace fonctionnaire.

Comment faire une demande de régularisation d'avancement ?

- ✓ Courrier (manuscrit sur papier ministre) adressé au Ministère en charge de la Fonction Publique
Objet : Demande de régularisation d'avancement

Les pièces à joindre au courrier sont les suivants :

- ✓ Attestation de présence au poste (originale) datant de moins de trois (03) mois ;
- ✓ Dernier bulletin de solde (original) ;
- ✓ Certificat de première prise de service ;
- ✓ Copie de l'arrêté de nomination ou de promotion ;
- ✓ Dossier à déposer au service courrier central du Ministère de la Fonction Publique.

NB : Veuillez préparer une décharge du courrier pour un meilleur suivi (photocopie du courrier manuscrit).

Comment faire une demande de mise à disposition ?

- ✓ Demande adressée au Ministre de la Fonction Publique ;
- ✓ Avis favorable de la structure d'originale ;
- ✓ Arrêté de nomination ou décision ;
- ✓ Bordereau d'envoi du Directeur des Ressources Humaines.

NB : Votre disponibilité ne sera effective qu'après signature de l'acte.

BON À SAVOIR

Comment percevoir sa pension dès le mois qui suit sa date de départ à la retraite ?

Il faut constituer les documents suivants :

- ✓ La photocopie de la CNI de l'intéressé (e) ;
- ✓ L'extrait d'acte de mariage/ grosse de divorce éventuellement (femme) ;
- ✓ L'acte d'individualité éventuellement ;
- ✓ La première prise de service de l'intéressé(e) ;
- ✓ La décision d'engagement éventuellement (agent temporaire) ;
- ✓ L'arrêté de nomination de l'intéressé(e) ;
- ✓ Le ou les arrêté(s) de promotion de l'intéressé(e) ;
- ✓ Le bulletin de solde récent de l'intéressé(e) (original) ;
- ✓ L'état signalétique militaire (cas éventuel) ;
- ✓ L'attestation de présence (original).

RDV dans les locaux du Ministère de la Fonction Publique (Abidjan Plateau) à 6 (six) mois ou 1 (un) an de votre départ à la retraite.

Comment établir une attestation administrative de prêt bancaire ?

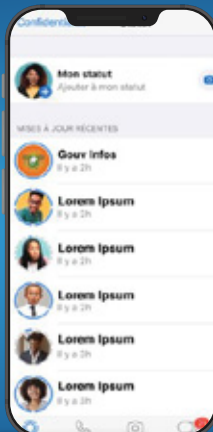
Il faut fournir la liste des pièces suivant :

- ✓ Une copie de l'arrêté de nomination ;
- ✓ Une copie du certificat de première prise de service ;
- ✓ L'un des trois derniers bulletins de solde (original) ;
- ✓ Une photocopie de la CNI ;
- ✓ Le reçu de paiement en ligne sur l'espace fonctionnaire et payable uniquement sur MTN mobile money (3000 FCFA).

Muni de ces documents, rendez-vous dans nos locaux. L'agent qui les réceptionnera vous donnera la date exacte à laquelle vous devez passer pour le retrait de votre attestation administrative de prêt bancaire dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables.

**ABONNEZ-VOUS
EN 2 ÉTAPES
AU STATUT WHATSAPP
DU GOUVERNEMENT
DE CÔTE D'IVOIRE**

www.gouv.ci
f t i y t i n 101



Étape 1

Enregistrez le (+225) 07 87 36 36 36 sous le nom « **Gouv Infos** »

Étape 2

Envoyez le message « **Gouv Infos** » sur le numéro Whatsapp (+225) 07 87 36 36 36



+225 07 87 36 36 36



INFOS PRATIQUES

Le premier salaire

Qu'entend-t-on par premier salaire ?

Le premier salaire ou rappel est la rémunération que le fonctionnaire ou l'agent de l'État perçoit pour la première fois après sa mise en activité. Il est qualifié de rappel puisqu'il comporte la somme des rémunérations dues depuis la première prise de service jusqu'au jour où le fonctionnaire reçoit son premier bulletin de salaire.

Le premier salaire en dix (10) étapes :

Étape 1 : La Direction des Concours réceptionne et procède à la saisie de tous les identifiants des admis (Etat civil) dans le SIGFAE et transmet les dossiers physiques, les arrêtés d'admission ainsi que les fichiers électroniques des admis à la DPCE.

Étape 2 : La Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs (DPCE) procède à la mise à disposition des nouveaux recrutés dans les Ministères ou Institutions conformément aux besoins exprimés dans le catalogue des mesures nouvelles.

Étape 3 : Les DRH des Ministères et Institutions les affectent dans les directions qui, à leur tour, les mettent dans les services, valident les localités et les dates de prise de service via SIGFAE et transmettent les Certificats de Première Prise de service après l'immatriculation à la DGAPCE.

Étape 4 : La Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'État (DGAPCE) réceptionne les dossiers physiques transmis par la DPCE et procède à l'édition des projets d'actes de nomination, puis les transmet à la Direction du Contrôle Financier.

Étape 5 : La Direction du contrôle financier effectue un contrôle des projets d'actes et des pièces des dossiers reçus. Elle transmet à la DGAPCE les dossiers visés ou différés.

Étape 6 : La DGAPCE réceptionne les dossiers visés, les valide dans le SIGFAE et les soumet à la signature du Ministre.

Étape 7 : Le Ministre de la Fonction Publique procède à la signature des projets d'actes, les insère dans le Fichier Unique de Référence (FUR) qui est transmis par la Direction des Systèmes d'Informations et de la Solde.

Étape 8 : Le Service Informatique de la Direction de la Solde traite le FUR et transmet les bons de caisse à la trésorerie générale assignataire.

Étape 9 : La Trésorerie Générale réceptionne les bons de caisse et fait le virement sur la base des pièces exigées au fonctionnaire pour son premier mandatement. Il s'agit de :

- La photocopie et l'original de la CNI, du passeport ou de l'attestation d'identité ;
- L'arrêté de nomination ;
- La photocopie du certificat de première prise de service ;
- L'original de l'attestation de présence au poste (signée par le supérieur hiérarchique direct et contresignée par le DRH) ;
- La fiche signalétique (Fiche d'espace fonctionnaire) ;
- Le relevé d'identitaire bancaire ;
- La photocopie de la carte professionnelle.

Étape 10 : La banque procède au paiement du fonctionnaire et agent de l'État.



**OBSERVATOIRE
DU SERVICE
PUBLIC**

**FORCE DE PROPOSITION
POUR L'AMELIORATION**

**DES PRESTATIONS DES
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

AU SERVICE DES POPULATIONS

VOTRE AVIS COMPTE



CENTRE D'APPELS

**27 22 40 98 98
800 000 07**



E-MAIL osep@modernisation.gouv.ci



RESEAUX SOCIAUX   

**Observatoire
du Service Public - OSEP**

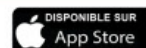


SITE WEB / CHAT

www.milie.ci



Télécharge l'application mobile "Service Public CI"

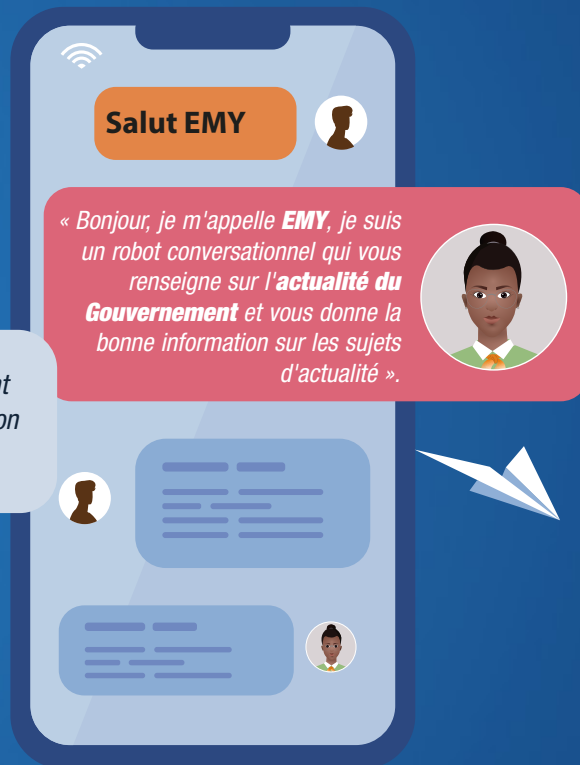


*Abidjan, Cocody les 2 Plateaux, Quartier Angré 7^{ème} Tranche
25 BP 1598 Abidjan 25 - Tél. : +225 27 22 43 88 00 - osep@fonctionpublique.ci*

Chatbot officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire



SALUT EMY, Quelles sont
les 10 priorités de l'action
gouvernementale ?



Emy est disponible sur Facebook et sur WhatsApp

 @gouvci.official

 +225 07 87 36 36 36

www.gouv.ci

101
Allô Gouvernement

